

Arrêté fédéral concernant le crédit additionnel «Investissements TI, infrastructure» destiné au nouveau centre de calcul de l'administration fédérale sis à la Fellerstrasse 15A à Berne

du 5 décembre 2007

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu l'art. 167 de la Constitution¹,
vu le message du Conseil fédéral du 22 août 2007²,
arrête:

Art. 1 Crédit additionnel «Investissements TI, infrastructure»
(part du ch. 1.7 du message)

Un crédit additionnel de 8,9 millions de francs visant à augmenter le crédit d'engagement «Investissements TI, infrastructure» est demandé pour l'infrastructure TI du nouveau centre de calcul sis à la Fellerstrasse 15A (Berne).

Art. 2 Disposition finale

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

Conseil national, 25 septembre 2007

La présidente: Christine Egerszegi-Obrist
Le secrétaire: Ueli Anliker

Conseil des Etats, 5 décembre 2007

Le président: Christoffel Brändli
Le secrétaire: Christoph Lanz

¹ RS 101
² FF 2007 5971

Crédit additionnel «Investissements TI, infrastructure» destiné au nouveau centre de calcul de l'administration fédérale sis à la Fellerstrasse 15A à Berne. AF
